



Enregistré le : 20/04/2012

Sous le N°: E 2012 - 102

PRÉFET DU LOT

**ARRÊTÉ
portant révision du classement sonore
des infrastructures de transports terrestres
dans le département du Lot**

**Le Préfet du Lot,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement, et notamment son article L.571-10 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres ;

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles R.571-32 à R.571-43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.111-1, R.111-3-1, R.123-13, R.123-14 et R.123-22;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.111-4-1 et R.111-23-1 à R.111-23-3;

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels et les bâtiments d'enseignement;

VU la circulaire du 25 mai 2004 portant sur le bruit des infrastructures de transports terrestres ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 avril 2010 portant création du comité de pilotage départemental du bruit des transports terrestres et du comité départemental de suivi des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ;

VU l'arrêté préfectoral n° E-2006-67 en date du 12 juillet 2006 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département du Lot;

VU la réunion de travail en date du 24 juin 2011 avec les gestionnaires de voies concernées;

VU la consultation des communes concernées faite en application de l'article R571-39 du code de l'environnement, du 24 août 2011 jusqu'au 25 novembre 2011 et le recueil des avis émis;

VU les observations émises par les communes de Cieurac, Espère, Lanzac et Souillac et les réponses apportées;

VU la consultation de la commune de Crayssac en date du 21 décembre 2011 intégrant cette commune dans le classement sonore suite au rallongement du tronçon de la route départementale n° 811 ;

VU la présentation du classement sonore au comité de pilotage en date du 15 février 2012;

CONSIDERANT qu'il convient,

- d'une part de mettre en place un dispositif de prévention permettant d'assurer aux abords des infrastructures de transports terrestres et ce sur l'ensemble du territoire départemental un développement de l'urbanisation effectué dans des conditions techniques maîtrisées, évitant la création de nouveaux points noirs dus au bruit,
- d'autre part de mettre à jour le classement sonore des infrastructures de transports terrestres approuvé le 12 juillet 2006 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Lot ;

A R R È T E

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département du Lot aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le dossier joint en annexe.

ARTICLE 2.

Le classement dans l'une des cinq (5) catégories d'infrastructures de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susmentionné est défini dans les annexes 1 à 3 au présent arrêté :

- annexe 1 : tableau du réseau routier national concédé
- annexe 2 : tableau du réseau routier des collectivités territoriales
- annexe 3 : tableau des projets de voirie

Les tableaux précisent la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi, que le type de tissu traversé par l'infrastructure (rues en « U » ou tissu ouvert)

Les niveaux sonores ayant conduit à la détermination des catégories d'infrastructures ont été évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de cinq (5) mètres au dessus du plan de roulement et :

- A 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en « U » ;
- A une distance de l'infrastructure de dix (10) mètres pour les tissus ouverts et dans ce dernier cas, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à des niveaux de façade. Cette distance est mesurée pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche, et pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rue en « U » et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

ARTICLE 3.

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins, et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R.571-43 du code de l'environnement..

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 sus-visé.

Pour les bâtiments d'enseignement, pour les bâtiments de santé, de soins ou d'action sociale, et pour les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiment en question.

ARTICLE 4.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 supra, sont les suivants :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

ARTICLE 5.

L'arrêté préfectoral n° E-2006-67 en date du 12 juillet 2006 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département du Lot est abrogé.

ARTICLE 6.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Lot et fera l'objet d'une mention dans deux journaux locaux.

Une copie de cet arrêté sera affichée en mairie des communes visées à l'article 7 pendant un durée minimale de un (1) mois.

ARTICLE 7.

Les 78 communes concernées par le présent arrêté sont les suivantes :

ANGLARS-JUILLAC	FONTANES	PAYRAC
ARCAMBAL	FRANCOULES	PAYRIGNAC
AUJOLS	GIGNAC	PESCADOIRES
BALADOU	GINOULLAC	PINSAC
BEAUMAT	GIRAC	PLANIOLES
BELFORT DU QUERCY	GOURDON	PRADINES
BELMONT-BRETENOUX	GRAMAT	PRAYSSAC
BETAILLE	LABASTIDE-MARNHAC	PRUDHOMAT
BIARS-SUR-CERE	LABASTIDE-MURAT	PUYBRUN
BRETENOUX	LABURGADE	PUY-L'EVEQUE
CAHORS	LACHAPELLE-AUZAC	REILHAGUET
CALES	LALBENQUE	SAINT-CERE
CAMBES	LAMAGDELAINE	SAINT-JEAN-LESPINASSE
CAMBOULIT	LAMOTHE-CASSEL	SAINT-LAURENT-LES-TOURS
CAPDENAC	LANZAC	SAINT-MARTIN-DE-VERS
CASTELFRANC	LAROQUE-DES-ARCS	SAINT-MICHEL-LOUBEJOU
CARLUCET	LE MONTAT	SAINT-PIERRE-LAFEUILLE
CIEURAC	LHOSPITALET	SAINT-PROJET
COURS	LISSAC-ET-MOURET	SAINT-SAUVEUR-LA-VALLEE
CRAYSSAC	LOUPIAC	SENIERGUES
CRESSENSAC	MARTEL	SOUILLAC
CUZAC	MAXOU	TAURIAC
CUZANCE	MERCUES	USSEL
ESPERE	MONTDOUMERC	VALROUFIE
FIGEAC	MONTFAUCON	VAYRAC
FLAUJAC-POUJOLS	NADILLAC	LE VIGAN

ARTICLE 8.

Le présent arrêté ainsi que le document technique se rapportant au classement sonore, rapport et cartographie, seront annexés par les maires des communes concernées visées à l'article 7, aux documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration.

ARTICLE 9.

Le secrétaire général de la préfecture du Lot,
le directeur départemental des territoires du Lot,
les maires des communes mentionnées à l'article 7 supra
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le

6 - AVR. 2012

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
[Signature]

Frédéric ANTIPHON

Cité Administrative - 127, Quai Cavaignac - 46009 CAHORS Cedex 9
Horaires d'ouverture au public du Lundi au Jeudi - 8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 17 h 00
Vendredi 8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 16 h 00

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral portant approbation de la révision du classement sonore du
Tableau des voies du réseau routier national concédé

- 6 AVR. 2012

NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR MAX DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU	COMMUNES
A20-01	285,369	294,005	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	NESPOLUS (19), CRESSENSAC, GIGNAC
A20-02	294,005	300,529	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	GIGNAC, CUZANCE, LA CHAPELLE AU-ZAC, SOUILLAG
A20-03	300,529	303,264	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	LA CHAPELLE AUZAC
A20-04	303,264	305,467	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	LA CHAPELLE AUZAC, SOUILLAG
A20-05	305,467	306,914	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	SOUILLAC, PINSAC
A20-06	306,914	308,894	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	PINSAC
A20-07	308,894	327,036	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	PINSAC, LANZAC, LOUPIAC, CALES, PAYRAC, REILHAGUET, ST PROJET, CARLUSET, GINOULLAC, SENIERGUES
A20-08	327,036	328,326	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	SENIERGUES
A20-09	328,326	329,699	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	SENIERGUES, MONTFAUCON
A20-10	329,699	331,746	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	MONTFAUCON
A20-11	331,746	332,736	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	MONTFAUCON
A20-12	332,736	351,415	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	MONTFAUCON, LABASTIDE - MURAT, BEAUMAT, LAMOTHE - CASSEL, USSEL, NADILLAC, COURS, SAINT-MARTIN-DEVERS, SAINT-SAUVEUR-LA-VALLEE
A20-13	351,415	355,942	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	COURS, VALROUFIE, LAMAGDELAIN, LAROQUE DES ARCS
A20-14	355,942	359,002	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	LAMAGDELAIN, LAROQUE DES ARCS
A20-15	359,002	374,096	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	LAMAGDELAIN, ARCAMBAL, CAHORS, FLAUJAC POUJOLS, AUJOLS, LABURGADE, CIEURAC, LALBENQUE, FONTANES
A20-16	374,096	386,555	2	d = 250 m	Rue "en tissu ouvert"	FONTANES, LALBENQUE, MONTDOU-MERC, MONTPEZAT DE QUERCY (82), BELFORT-DU-QUERCY

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral portant approbation de la révision du classement sonore du
Tableau des voies du réseau routier des collectivités territoriales

- 6 AVR. 2012

NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR MAX DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU	COMMUNE
RD 820-01	0,000	1,640	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CRESSENSAC
RD 820-02	1,640	2,030	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CRESSENSAC
RD 820-03	2,030	3,000	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CRESSENSAC
RD 820-04	3,000	3,550	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CRESSENSAC
RD 820-05	Giratoire route de Martel	Carref. RD103 (rte de Sarlat)	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SOUILLAC
RD 820-06	Carref. RD103 (rte de Sarlat)	Place de la Borie	3	d = 100 m	Rue "en U"	SOUILLAC
RD 820-07	Av. du général De Gaulle	Bld L-Jean Malvy	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SOUILLAC
RD 820-08	Place de la Borie	Av. Pierre Verlhac	3	d = 100 m	Rue "en U"	SOUILLAC
RD 820-09	Av. Pierre Verlhac	VC n° 5 au lieu dit "la Cabre"	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SOUILLAC, LANZAC
RD 820-10	Giratoire de liaison avec l'autoroute	71,580	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FRANCOULES, MAXOU, ST-PIERRE LA-FEUILLE, VALROUFIE
RD 820-11	71,580	72,750	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	ST PIERRE LAFEUILLE
RD 820-12	72,750	73,340	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	ST PIERRE LAFEUILLE
RD 820-13	73,340	73,700	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	ST PIERRE LAFEUILLE
RD 820-14	73,700	74,850	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	ST PIERRE LAFEUILLE, CAHORS
RD 820-15	74,850	76,500	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-16	76,500	79,480	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-17	79,480	79,740	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-18	79,740	80,000	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-19	80,000	80,710	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-20	80,710	81,160	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-21	81,160	83,000	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-22	83,000	84,050	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-23	84,050	85,000	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-24	85,000	86,050	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-25	86,050	86,250	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-26	86,250	87,500	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 820-27	87,500	87,750	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	LE MONTAT
RD 820-28	87,750	89,170	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	LABASTIDE-MARNHAC, LE MONTAT
RD 820-29	89,170	92,040	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	LE MONTAT
RD 820-30	92,040	95,280	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	LE MONTAT
RD 820-31	95,280	97,130	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	LE MONTAT, CIEURAC, LHOSPITALET
RD 820-32	97,130	97,320	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	LE MONTAT, CIEURAC, LHOSPITALET

NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR MAX DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU	COMMUNE
RD 840-01	0,000	8,430	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CUZAC, CAPDENAC
RD 840-02	8,430	8,780	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAPDENAC (PORT)
RD 840-03	8,780	9,280	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAPDENAC (PORT)
RD 840-04	9,280	10,200	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAPDENAC (PORT)
RD 840-05	10,200	11,250	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAPDENAC, FIGEAC
RD 840-06	11,250	12,340	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840-07	12,340	14,813	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840-08	Limite d'agglo. PR 14.813	PR 15.100 carrefour RN 122	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840-09	Giratoire des Carmes	Limite d'agglo. PR 17.678	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840-10	Limite d'agglo. PR 17.678	Panneau limitation à 50 km/h	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840-11	Panneau limitation à 50 km/h	panneau limitation à 70 km/h	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840-12	Panneau limitation à 70 km/h	Panneau limitation à 50 km/h	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840-13	Panneau limitation à 50 km/h	Fin de limitation à 50 km/h	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PLANIOLES
RD 807-1	Carref. RD807B avec RD39/RD44	Carref. RD 807B Sud (rte Cahors)	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GRAMAT
RD 807-2	Carref. RD 807B Sud (rte Cahors)	Carrefour RD 14 Nord	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GRAMAT
RD 807-3	Carrefour RD 14 Nord	Giratoire RD840	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GRAMAT
RD 807-4	Giratoire RD840	Rue de Ségala	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GRAMAT
RD 840 ALLEES VICTOR HUGO	PR 15.100 carrefour	PR 15.750 carrefour	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840 AV PEZET/AV GAL DEGAULE	Carref. Av. Juskiewenski	Giratoire des Carmes	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 840 BD JUSKIEWENSKI	Av. Mal Joffre (carref. RD 802)	Carrefour Av. Pezet	2	d = 250 m	Rue "en U"	FIGEAC
RD 840 QUAI ALBERT BESSIERE	Carref. RD 822 (pont Gambetta)	Av. Mal Joffre (carref. RD 802)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 8-1	Giratoire pont des remparts RG	Limite agglo Cahors	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 8-2	Limite agglo Cahors	Echangeur de Labéraudie PR 44.530	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 8-3	Echangeur de Labéraudie PR 44.530	Echangeur de Labéraudie PR 44.250	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS, PRADINES
RD 8-4	Echangeur de Labéraudie PR 44.250	Giratoire de Labéraudie Pradines PR 43.860	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS, PRADINES
RD 8-5	Giratoire de Labéraudie Pradines PR 43.863	Traverse de Pradines PR 40.150	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PRADINES
RD 8 AV.PIERRE SEMARD /AV.DU PAL	Carrefour Av.A. Breton	Giratoire pont des remparts RD	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 8 PONT DES REMPARTS	Giratoire RD	Giratoire RG	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RUE GUSTAVE SINDOU	Carrefour Allée des Soupirs	Carrefour rue Bourthoumieux	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 19 AV. MARCENAC	Giratoire des Carmes	Place du foirail	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
BD DU COLONEL TEULIE	Place du foirail	Carref. RD13 rue Fbg du Pin	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 19 PLACE DU FOIRAIL	Bld du Colonel Teulié	Av. Marcenac	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 802 AV. DU MARECHAL JOFFRE	Bld Pasteur	Bld Juskiewenski (car. RD 840)	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 8 ALLEE DES SOUPIRS-01	Carrefour rue Gustave Sindou	Carrefour Av. Pierre Sémaré	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS

NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR MAX DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU	COMMUNE
RD 8 ALLEE DES SOUPIRS-02	Viaduc SNCF	Carrefour rue Sindou	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
AVENUE FREYCINET	Place Jouinot Gambetta	Carrefour rue Emile Zola	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
AVENUE JEAN JAURES	Carrefour rue Wilson	Place Jouinot Gambetta	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 8 QUAI CAVAIGNAC	Giratoire des Carmes	Viaduc SNCF	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RUE BOURTHOUMIEUX	Carrefour rue Gustave Sindou	Carrefour rue Wilson	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RUE MENDES FRANCE	Carrefour rue Emile Zola	Carrefour boulevard Gambetta	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 177 AV. PIERRE CURIE	Av. du général De Gaulle	Carrefour Boulevard Pasteur	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
AV. BERNARD FONTANGES	Av. Pierre Curie	RD 802	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 161 COTE DES EVEQUES 01	Giratoire Côte des Evêques	Limite d'agglo. Cahors	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 161 COTE DES EVEQUES 02	Limite d'agglo. Cahors	Giratoire de la Barre	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 167 RUE DES JACOBINS	Qual Lagrive	Carrefour RD 911	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 167 PONT DE CABESSUT	Rive Gauche	Rive Droite	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 653-01	Limite d'agglo. Cahors	Giratoire Côte des Evêques	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 653-02	Giratoire côte des Evêques	Panneau fin de limitation à 70	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 653-03	Panneau fin de limitation à 70	Limite d'agglo. Laroque Arcs	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 653-04	Traversée de Laroque des Arcs		4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	LAROQUE DES ARCS
RD 653 QUAU DE REGOURD	Pont de Cabessut	Limite d'agglo. Cahors	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 653QUAI CHAMPOLLION	Place Saint Urcisse	Pont de Cabessut	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 653 COURS VAXIS	Giratoire des Carmes	Place Saint Urcisse	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 704	Carrefour RD 673 PR75.587	Boulevard de Genouillac	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GORDON
RD 801-01	Limite d'agglo. Le Vigan Ouest	Carrefour lieu-dit Lestivinie	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	LE VIGAN, GOURDON
RD 801-02	Carrefour lieu-dit Lestivinie	Limite d'agglo. Gourdon Est	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 801-03	Limite d'agglo. Gourdon Est	Carrefour RD 704	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 673-1	Carrefour RD 704	Carrefour RD 12	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 673-2	Carrefour RD 12	Carref. rue des Pargueminiens	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 673-3	Carref. rue des Pargueminiens	Allées de la République	3	d = 100 m	Rue "en U"	GOURDON
RD 673-4	Allées de la République	Carrefour RD 704	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 673-5	Carrefour RD 704	Carrefour RD 1	2	d = 250 m	Rue "en U"	GOURDON
RD 673-6	Carrefour RD 1	Carrefour RD 12	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 673-7	Carrefour RD 12	Zone commerciale	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 802 AV. DE CAHORS	Girat. Robertie, usine Ratier	Carref. Moulin Porto PK 9.380	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 13 AV. MARECHAL FOCH	Pont Gambetta RD802	Bld du colonel Teulié	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC

NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR MAX DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU	COMMUNE
RD 13 RUE DU FAUBORG DU PIN	Bld du colonel Teulié	Carrefour RN 122	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 803-01	Carrefour RD 48 sud	Pont sur la Bave	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SAINT CERE
RD 803-02	Pont sur la Bave	Carrefour RD 48 nord	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SAINT CERE
RD 803-03	Carrefour RD 48 nord	Giratoire de Béounes	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SAINT CERE, SAINT LAURENT LES TOURS
RD 803-04	Giratoire de Béounes	Limite agglo. St Laurent les T	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SAINT LAURENT LES TOURS
RD 803-05	Limite agglo. St Laurent les T	Giratoire du Claux sud	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	ST LAURENT LES TOURS, BELMONT
RD 803-06	Giratoire du Claux sud	Giratoire du Claux nord	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	St-JEAN PESPINASSE
RD 803-07	Giratoire du Claux nord	Carrefour La Bordarie	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	St-JEAN PESPINASSE
RD 803-08	Carrefour La Bordarie	Girat. de la Croix Blanche sud	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	St-MICHEL LOUBEJOU
RD 803-09	Girat. de la Croix Blanche sud	Giratoire Croix Blanche nord	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	St-MICHEL LOUBEJOU
RD 803-10	Giratoire Croix Blanche nord	Limite d'agglo. Bretenoux sud	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	St-MICHEL LOUBEJOU, BRETENOUX
RD 803-11	Limite d'agglo. Bretenoux sud	Carrefour RD 803	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	BRETENOUX
RD 803-12	Carrefour RD 940 (giratoire)	Limite d'agglo. Bretenoux nord	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	BRETENOUX
RD 803-13	Limite d'agglo. Bretenoux nord	Lieu-dit les 4 chemins (Girac)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	BRETENOUX, GIRAC
RD 803-14	Lieu-dit les 4 chemins (Girac)	Limite d'agglo. Puybrun Est	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GIRAC
RD 803-15	Limite d'agglo. Puybrun Est	Carrefour RD 3	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PUYBRUN
RD 803-22	Pont des Combes (ruisseau)	Panneau à 70 km/h avant PN	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE
RD 803-23	Panneau à 70 km/h avant PN	Panneau à 50 km/h avant PN	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE
RD 803-24	Panneau à 50 km/h avant PN	Panneau à 50 km/h après PN	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE
RD 803-25	Panneau à 50 km/h après PN	Panneau à 70 km/h après PN	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE
RD 803-26	Panneau à 70 km/h après PN	Limite d'agglo. Bétaille Est	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE
RD 803-27	Limite d'agglo. Bétaille Est	Limite d'agglo. Bétaille ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE
RD 803-28	Limite d'agglo. Bétaille ouest	Carrefour rd 116	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE
RD 803-29	Carrefour RD 116	Limite d'agglo. Vayrac	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	BETAILLE, VAYRAC
AVENUE DE L'EUROPE	RD 803	RD 673	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SAINT CERE, SAINT LAURENT LES TOURS
RD 804-1	Giratoire route de Martel	Giratoire de Bramefond	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SOUILLAC
RD 804-2	Carrefour RD820	Limite d'agglo. vers Sarlat	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	SOUILLAC
RD 811-01	Carrefour RD 9	Limite d'agglo. ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CASTELFRANC
RD 811-02	Limite d'agglo. Castelfranc O.	Virages du Montat (pan 70km/h)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CASTELFRANC, ANGLARS-JUILLAC
RD 811-03	Virages du Montat (pan 70km/h)	Limite d'agglo. Prayssac Est	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PRAYSSAC
RD 811-04	Limite d'agglo. Prayssac Est	Limite d'agglo. Prayssac Ouest	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PRAYSSAC
RD 811-05	Giratoire à l'ouest Prayssac	Carref. domaine Borie (Meymes)	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PRAYSSAC
RD 811-06	Carref. domaine Borie (Meymes)	Limit. à 70 avant carref. D44	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	PESCADOIRES, PUY L'EVEQUE

NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR MAX DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU	COMMUNE
RD 811-07	Limite, à 70 avant carref. D44	Limite d'agglo. Puy l'Evèque E	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PUY L'EVEQUE
RD 811-08	Limite d'agglo. Puy l'Evèque E	Pl. foirail, église St-Sauveur	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PUY L'EVEQUE
RD 811-09	Pl. foirail, église St-Sauveur	Carrefour RD 28	3	d = 100 m	Rue "en U"	PUY L'EVEQUE
RD 811-10	Carrefour RD 28	Limite d'agglo. Puy l'Evèque O	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	PUY L'EVEQUE
RD 911-01	Carrefour rue des Jacobins	Limite agglo Cahors (gend. T-R)	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 911-02	Limite agglo Cahors (gend T-Ro)	Limite d'agglo. Bégoux	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 811-11	Giratoire de Regourd	Limite agglo Cahors	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 811-12	Limite agglo Cahors	ZI Englandières	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 811-13	ZI Englandières	Limite agglo Mercué	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 811-14	Traversée de Mercué		3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	MERCUES
RD 811-15	Limite agglo Mercué Ouest	Limite agglo Espére Est	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	MERCUES, ESPERE
RD 811-16	Limite agglo Espére Est	Carrefour RD6	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	ESPERE, CRAYSSAC
RD 911-RUE VICTOR LAFAGE	Pont Louis Philippe	Carrefour rue des Jacobins	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 620 AVENUE ANATOLE DE MONZIE	Carrefour de la Vierge	Giratoire de la Beyne	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
BLD GAMBETTA	Rue Mendés France	Giratoire des Carmes	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 620 COTE DES ORMEAUX	Giratoire de Regourd	Giratoire de la Barre	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RD 620 PONT LOUIS PHILIPPE	Giratoire des Carmes	Giratoire de la Vierge	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RUE DE LA BARRE 01	Giratoire de la Barre	Place de l'Abreuvoir	3	d = 100 m	Rue "en U"	CAHORS
RUE DE LA BARRE 02	Place de l'Abreuvoir	Rue Mendés France	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RUE EMILE ZOLA	Car. Freycinet-Mendés France	Giratoire de la Barre	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	CAHORS
RUE DES PARGUÉMINIERS	Carrefour RD 673-2	Boulevard des Martyrs	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
TOUR DE VILLE	Carref. rue des Pargueminiens	Carref. RD673/Allées de la République	4	d = 30 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON

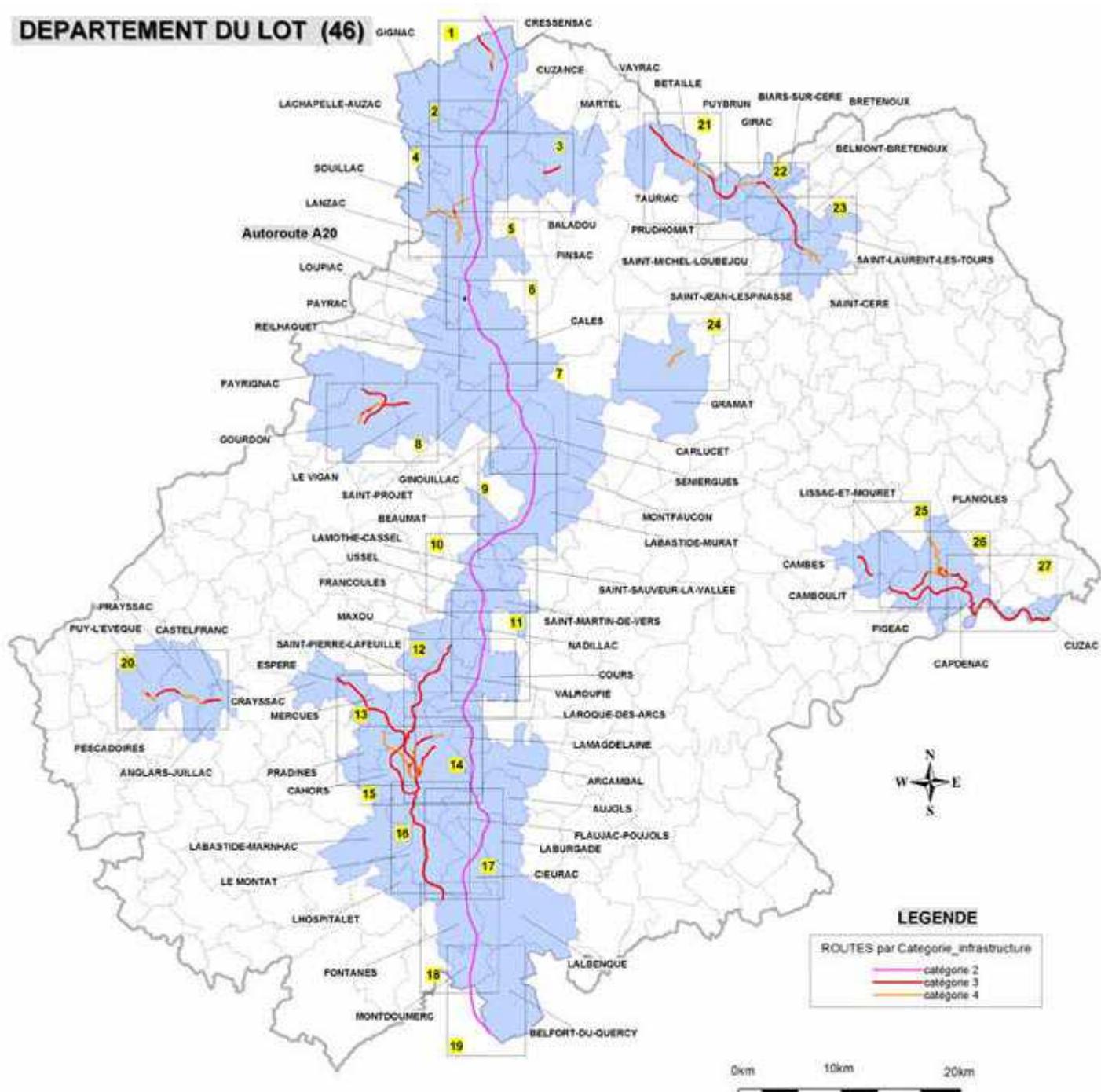
Annexe 3 à l'arrêté préfectoral portant approbation de la révision du classement sonore du

- 6 AVR. 2012

Tableau des projets de voie

NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR MAX DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU	COMMUNE
RD 802 DEV CAMBES	Merquès	Le Chantier	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	CAMBES
RD 3802 DEV FIGEAC-01	Carrefour RD 822	Carrefour RD 840	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 3802 DEV FIGEAC-02	Carrefour RD 822	Carrefour RD 802	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	FIGEAC
RD 801 DEV GOURDON SUD	La Madelaine	Chaunac	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 801 DEV GOURDON NORD	Lavaysse	La Madelaine	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	GOURDON
RD 803 DEV PUYBRUN	Les Combes	La Plantade	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	PUYBRUN
RD 803 CONTOURNEMENT SOLEV	La Croix de Souillac	Les Bourdières	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	MARTEL
RD 720 DEV VAYRAC	Issartoux	La Brousse	3	d = 100 m	Rue "en tissu ouvert"	VAYRAC

DEPARTEMENT DU LOT (46)



COMMUNES AFFECTEES PAR LA ROUTE ET PAR L'AUTOROUTE

ANGLARS-JUILLAC	CRESSENSAC	LANZAC	PRUDHOMAT
ARCAMBAL	CUZAC	LAROQUE-DES-ARCS	PUYBRUN
AUJOLS	CUZANCE	LE MONTAT	PUY-L'EVEQUE
BALADOU	ESPERE	LE VIGAN	REILHAGUET
BEAUMAT	FIGEAC	LHOSPITALET	SAINCERE
BELMONT-BRETOUX	FLAUJAC-POUJOLS	LISSAC-ET-MOURET	SAINTE-JEAN-LESPINASSE
BELFORT-DU-QUERCY	FONTANES	LOUPIAC	SAINTE-LAURENT-LES-TOURS
BETAILLE	FRANCOULES	MARTEL	SAINTE-MARTIN-DE-VERS
BIARS-SUR-CERE	GIGNAC	MAXOU	SAINTE-MICHEL-LOUBEJOU
BRETOUX	GINOULLAC	MERCUES	SAINTE-PIERRE-LAFEUILLE
CAHORS	GIRAC	MONTDOUMERC	SAINTE-PROJET
CALES	GOURDON	MONTFAUCON	SAINTE-SAUVEUR-LA-VALLÉE
CAMBES	GRAMAT	NADILLAC	SENIERGUES
CAMBOULIT	LABASTIDE-MARNHAC	PAYRAC	SOUILLAC
CAPDENAC	LABASTIDE-MURAT	PAYRIGNAC	TAURIAC
CARLUCE	LABUGADE	PESCADOIRES	USSEL
CASTELFRANC	LACHAPELLE-AUZAC	PINSAC	VALROUFIE
CIEURAC	LALBENQUE	PLANOLES	VAYRAC
COURS	LAMAGDELAIN	PRADINES	
CRAYSSAC	LAMOTHE-CASSEL	PRAYSSAC	